

**Extrait n°2025-12-18-COMDEL-008 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 18 décembre 2025

Finances - Budget primitif 2026 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 12 décembre 2025

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,
BOU : Bruno COEUR,
CHANTEAU : Gilles PRONO,
CHECY : Virginie BAULINET, Cédric SCHMID,
COMBLEUX : Francis TRIQUET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Carole CANETTE, Grégoire CHAPUIS, Maryline COULON, Bruno LACROIX, Isabelle MULLER,
INGRE : Christian DUMAS, Magalie PIAT,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU,
MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,
OLIVET : Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Capucine FEDRIGO, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Hamid KHOUTOUL, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Romain ROY, Christel ROYER,
ORMES : Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Brigitte JALLET, Christophe LAVIALLE, Jean-Emmanuel RENELIER, Vanessa SLIMANI,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Christophe CHAILLOU, Véronique DESNOUES, Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON, Thierry CHARPENTIER,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Jean-Claude HENNEQUIN,
SARAN : Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS,
SEMOY : Laurent BAUDE,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE donne pouvoir à Carole CANETTE,
INGRE : Thierry GOMES donne pouvoir à Christian DUMAS,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Catherine DAUZERES donne pouvoir à Fanny PICARD, Patrice DAVID donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU,
OLIVET : Cécile ADELLE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT, Michel LECLERCQ donne pouvoir à Matthieu SCHLESINGER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Fabien GASNIER, Romain SOULAS donne pouvoir à Luc MILLIAT,
ORLEANS : William CHANCERELLE donne pouvoir à Capucine FEDRIGO, Jean-Christophe CLOZIER donne pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI, Gérard GAUTIER donne pouvoir à Christel ROYER, Corine PARAYRE donne pouvoir à Charles-Eric LEMAIGNEN, Thomas RENAULT donne pouvoir à Romain ROY, Pascal TEBIBEL donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Dominique TRIPET donne pouvoir à Bruno LACROIX,
ORMES : Odile MATHIEU donne pouvoir à Alain TOUCHARD,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Stéphane CHOUPIN,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Catherine GIRARD donne pouvoir à Brigitte JALLET,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Pascal LAVAL donne pouvoir à Véronique DESNOUES,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SARAN : Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Christian FROMENTIN, Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à Mathieu GALLOIS,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

ORLEANS : Ludovic BOURREAU, Romain LONLAS, Stéphanie RIST,
SAINT-PRYVE-SAINTE-MESMIN : Charlotte LACOLEY,
SARAN : Gérard VESQUES,

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	84
Quorum.....	45

Séances

commission attractivité du 21 novembre 2025
 commission transition écologique du 24 novembre 2025
 commission aménagement du territoire du 27 novembre 2025
 commission ressources du 02 décembre 2025
 commission cohésion sociale et territoriale du 03 décembre 2025
 commission espace public et proximité du 03 décembre 2025
 conférence des maires du 04 décembre 2025
 conseil métropolitain du 18 décembre 2025

RAPPORTEUR : M. MARTIN

N° 8

Finances - Budget primitif 2026 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le budget primitif 2026 présenté devant le conseil métropolitain se compose d'un budget principal (nomenclature M57) et des 10 budgets annexes suivants :

- budget annexe Transport (nomenclature M 43)
- budget annexe Assainissement (nomenclature M 49)
- budget annexe Parc technologique Orléans Charbonnière (nomenclature M 57)
- budget annexe Centre de formation d'apprentis (nomenclature M 57)
- budget annexe Crématorium (nomenclature M 4)
- budget annexe Pépinières (nomenclature M 57)
- budget annexe Parkings (nomenclature M 4)
- budget annexe Marché de gros (nomenclature M 4)
- budget annexe ZAC en régies (nomenclature M 57)
- budget annexe Eau (nomenclature M 49)

Ceci exposé,

Vu les articles L.5217-10 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux dispositions financières et comptables applicables aux métropoles,

Vu les instructions M 57 et M 4 relatives à la comptabilité des communes et de leurs groupements,

Vu le décret [n° 2017-686](#) portant création, publié au journal officiel du 30 avril 2017, à compter du 1^{er} mai 2017, d'Orléans métropole,

Vu la délibération du 21 décembre 2017 par laquelle le conseil métropolitain approuve l'application au 1^{er} janvier 2018 de l'instruction comptable M57,

Vu la délibération du 16 novembre 2023 portant création et adoption du règlement budgétaire et financier, avec notamment la mise en place de la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP),

Vu l'information faite en commission Ressources

Vu l'avis de la conférence des maires,

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le budget principal,

BUDGET PRINCIPAL METROPOLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	303 514 234 €	303 514 234 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	231 605 068 €	231 605 068 €
TOTAL	535 119 302 €	535 119 302 €

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	56 884 328 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	66 107 097 €	
013 - Atténuations de charges		530 001 €
014 - Atténuations de produits	66 977 629 €	
023 - Virement à la section d'investissement	39 237 930 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 082 000 €	13 982 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	43 167 750 €	
66 - Charges financières	9 961 800 €	
67 - Charges spécifiques	95 700 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		26 027 185 €
731 - Fiscalité locale		108 183 000 €
73 - Impôts et taxes		85 714 774 €
74 - Dotations et participations		59 956 900 €
75 - Autres produits de gestion courante		8 784 174 €
76 - Produits financiers		330 000 €
77 - Produits spécifiques		6 200 €
TOTAL	303 514 234 €	303 514 234 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Total chapitres opération d'équipement (conformément au détail joint en annexe)	109 736 676 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		39 237 930 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations		705 001 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 982 000 €	21 082 000 €
041 - Opérations patrimoniales	63 825 000 €	63 825 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 510 000 €	13 200 000 €
13 - Subventions d'investissement		34 974 042 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 516 100 €	55 283 339 €
204 - Subventions d'équipement versées	742 526 €	
26 - Participations et créances rattachées à des participations	200 010 €	
27 - Autres immobilisations financières	1 801 000 €	6 000 €
4581 - Opérations sous mandat	3 291 756 €	
4582 - Opérations sous mandat		3 291 756 €
TOTAL	231 605 068 €	231 605 068 €

Équilibré par :

- un virement de la section de fonctionnement de 39 237 930 € ;
- un emprunt d'équilibre de 55 208 339 €.

ADOpte avec 4 abstentions, 47 voix pour et 33 voix contre

- approuver le budget annexe Transports,

BUDGET ANNEXE TRANSPORT (HT)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	118 383 937 €	118 383 937 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	40 675 481 €	40 675 481 €
TOTAL	159 059 418 €	159 059 418 €

arrêté en section d'exploitation aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	87 846 664 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 000 000 €	
014 - Atténuations de produits	25 000 €	
023 - Virement à la section d'investissement	20 919 268 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	818 005 €	
66 - Charges financières	6 620 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	105 000 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		23 019 661 €
73 - Produits issus de la fiscalité		81 000 000 €
74 - Subventions d'exploitation		12 357 930 €
75 - Autres produits de gestion courante		1 989 346 €
77 - Produits exceptionnels		17 000 €
TOTAL	118 383 937 €	118 383 937 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
0301004 - TRANSPORTS URBAINS - INVESTISSEMENTS COURANTS	7 085 000 €	
0301008 - CONVERSION BUS	8 460 001 €	
0301014 - MODERNISATION BILLETIQUE	840 000 €	
0301016 - SECURITE PREVENTION	80 480 €	
0301023 - RENOVATION ET SECURISATION DES STATIONS TRAM A	170 000 €	
0301028 - TCSP QUART NORD/MAILLAGE LIGNE 3	180 000 €	
0301030 - ADAPTATION LOCAUX ET DEPOTS (DECRET TERTIAIRE)	250 000 €	
0301031 - TRAVAUX RENOUVELLEMENT RAMES 301 LIGNE A	760 000 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		20 919 268 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		50 000 €
041 - Opérations patrimoniales	2 000 000 €	2 000 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 850 000 €	17 706 213 €
TOTAL	40 675 481 €	40 675 481 €

Équilibré par :

- un virement de la section d'exploitation de 20 919 268 € ;
- un emprunt d'équilibre de 17 706 213 €.

ADOpte AVEC 4 ABSTENTIONS, 47 VOIX POUR ET 33 VOIX CONTRE

- approuver le budget annexe de l'Assainissement,

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (HT)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 137 105 €	28 137 105 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	14 357 363 €	14 357 363 €
TOTAL	42 494 468 €	42 494 468 €

arrêté en section d'exploitation aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	11 086 649 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 750 000 €	
023 - Virement à la section d'investissement	1 734 451 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 500 000 €	1 300 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	875 005 €	
66 - Charges financières	845 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	306 000 €	
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	40 000 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		26 711 150 €
74 - Subventions d'exploitation		23 450 €
75 - Autres produits de gestion courante		82 505 €
77 - Produits exceptionnels		20 000 €
TOTAL	28 137 105 €	28 137 105 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
0201002 - ASSAINISSEMENT	7 439 363 €	
0201004 - STEP LA CHAPELLE	1 700 000 €	
0201006 - BASSIN VAUSSOUDIN	166 000 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		1 734 451 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000 €	8 500 000 €
041 - Opérations patrimoniales	1 000 000 €	1 000 000 €
13 - Subventions d'investissement		38 025 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 752 000 €	3 084 887 €
TOTAL	14 357 363 €	14 357 363 €

Équilibré par :

- un virement de la section d'exploitation de 1 734 451 € ;
- un emprunt d'équilibre de 3 084 887 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

- approuver le budget annexe du Parc technologique Orléans-Charbonnière,

BUDGET ANNEXE PTOC (HT)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 150 820 €	2 150 820 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 592 210 €	2 592 210 €
TOTAL	4 743 030 €	4 743 030 €

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	940 000 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 033 610 €	2 057 210 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	88 605 €	88 605 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 005 €	
66 - Charges financières	83 600 €	
75 - Autres produits de gestion courante		5 005 €
TOTAL	2 150 820 €	2 150 820 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 057 210 €	1 033 610 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	535 000 €	1 558 600 €
TOTAL	2 592 210 €	2 592 210 €

Équilibré par un emprunt d'équilibre de 1 558 600 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

- approuver le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis,

BUDGET ANNEXE CFA (TTC)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 588 881 €	4 588 881 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	435 920 €	435 920 €
TOTAL	5 024 801 €	5 024 801 €

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	594 330 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 400 000 €	
023 - Virement à la section d'investissement	553 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	138 000 €	70 700 €
65 - Autres charges de gestion courante	441 000 €	
66 - Charges financières	11 998 €	
67 - Charges spécifiques	3 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		86 100 €
74 - Dotations et participations		185 206 €
75 - Autres produits de gestion courante		4 246 875 €
TOTAL	4 588 881 €	4 588 881 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
0501001 - EQUIPEMENTS ET TRAVAUX COURANTS CFA	290 220 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		553 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 700 €	138 000 €
041 - Opérations patrimoniales	35 000 €	35 000 €
13 - Subventions d'investissement		262 367 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	40 000 €	
TOTAL	435 920 €	435 920 €

Équilibré par un virement de la section de fonctionnement de 553 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

- approuver le budget annexe du Crématorium,

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM (HT)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 095 505 €	1 095 505 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	347 440 €	347 440 €
TOTAL	1 442 945 €	1 442 945 €

arrêté en section d'exploitation aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	313 861 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	449 000 €	
023 - Virement à la section d'investissement	65 539 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 600 €	
65 - Autres charges de gestion courante	45 005 €	
67 - Charges exceptionnelles	30 500 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		1 095 000 €
75 - Autres produits de gestion courante		5 €
77 - Produits exceptionnels		500 €
TOTAL	1 095 505 €	1 095 505 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
0601001 - CREMATORIUM	322 440 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		65 539 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		191 600 €
041 - Opérations patrimoniales	25 000 €	25 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		65 301 €
TOTAL	347 440 €	347 440 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 65 301 € ;
- un virement de la section d'exploitation de 65 539 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

- approuver le budget annexe Pépinières,

BUDGET PEPINIERES ENTREPRISES (HT)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 741 505 €	3 741 505 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 231 325 €	2 231 325 €
TOTAL	5 972 830 €	5 972 830 €

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	1 783 860 €	
023 - Virement à la section d'investissement	24 790 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 535 600 €	285 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	27 505 €	
66 - Charges financières	369 750 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		410 000 €
75 - Autres produits de gestion courante		3 046 505 €
TOTAL	3 741 505 €	3 741 505 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
0702001 - @GREEN LABO	68 000 €	
0702002 - LABO	340 325 €	
0702003 - PEPINIERES ENTREPRISES	293 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		24 790 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	285 000 €	1 535 600 €
041 - Opérations patrimoniales	30 000 €	30 000 €
13 - Subventions d'investissement		600 935 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 215 000 €	40 000 €
TOTAL	2 231 325 €	2 231 325 €

Équilibré par un virement de la section de fonctionnement de 24 790 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

- approuver le budget annexe Parkings,

BUDGET ANNEXE PARKINGS (HT)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 029 036 €	1 029 036 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 011 000 €	1 011 000 €
TOTAL	2 040 036 €	2 040 036 €

arrêté en section d'exploitation aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	200 000 €	
023 - Virement à la section d'investissement	388 531 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	440 000 €	371 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		657 531 €
75 - Autres produits de gestion courante		5 €
77 - Produits exceptionnels		500 €
TOTAL	1 029 036 €	1 029 036 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
0802001 - PARKING DE FLEURY LES AUBRAIS	100 000 €	
0802002 - RENOVATION SOL PARKING FLEURY	500 000 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		388 531 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	371 000 €	440 000 €
041 - Opérations patrimoniales	40 000 €	40 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		142 469 €
TOTAL	1 011 000 €	1 011 000 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 142 469 € ;
- un virement de la section d'exploitation de 388 531 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

- approuver le budget annexe du Marché de gros,

BUDGET ANNEXE MARCHE DE GROS (HT)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 205 €	39 205 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	31 500 €	31 500 €
TOTAL	70 705 €	70 705 €

arrêté en section d'exploitation aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	12 806 €	
023 - Virement à la section d'investissement	1 894 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000 €	25 500 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	
75 - Autres produits de gestion courante		13 205 €
77 - Produits exceptionnels		500 €
TOTAL	39 205 €	39 205 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
1101001 - PAVILLON DES PRODUCTEURS	6 000 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		1 894 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 500 €	24 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		5 606 €
TOTAL	31 500 €	31 500 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 5 606 € ;
- un virement de la section d'exploitation de 1 894 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

- approuver le budget annexe des ZAC en régie,

BUDGET ANNEXE ZAC EN REGIES (HT)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 202 020 €	1 202 020 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	832 010 €	832 010 €
TOTAL	2 034 030 €	2 034 030 €

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	416 000 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	786 010 €	832 010 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	5 €	5 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		370 000 €
75 - Autres produits de gestion courante		5 €
TOTAL	1 202 020 €	1 202 020 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	832 010 €	786 010 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		46 000 €
TOTAL	832 010 €	832 010 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 46 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

- approuver le budget annexe de l'Eau,

BUDGET ANNEXE EAU (HT)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 850 015 €	16 850 015 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 704 806 €	9 704 806 €
TOTAL	26 554 821 €	26 554 821 €

arrêté en section d'exploitation aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	4 567 554 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 870 000 €	
014 - Atténuations de produits	2 100 000 €	
023 - Virement à la section d'investissement	4 296 756 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 870 700 €	330 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	360 005 €	
66 - Charges financières	608 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	177 000 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		16 194 000 €
75 - Autres produits de gestion courante		326 015 €
TOTAL	16 850 015 €	16 850 015 €

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
1401001 - EAU POTABLE	7 958 806 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		4 296 756 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000 €	2 870 700 €
041 - Opérations patrimoniales	500 000 €	500 000 €
13 - Subventions d'investissement		85 182 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	916 000 €	1 952 168 €
TOTAL	9 704 806 €	9 704 806 €

Équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 1 952 168 € ;
- un virement de la section d'exploitation de 4 296 756 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Annexe(s) : 3

- Budget primitif 2026 - Document Budgétaire
- Budget primitif 2026 - Note brève et synthétique
- Budget primitif 2026 - Rapport de présentation
- DETAIL OPERATION EQUIPEMENT
- Pages de signatures

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

*Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.*